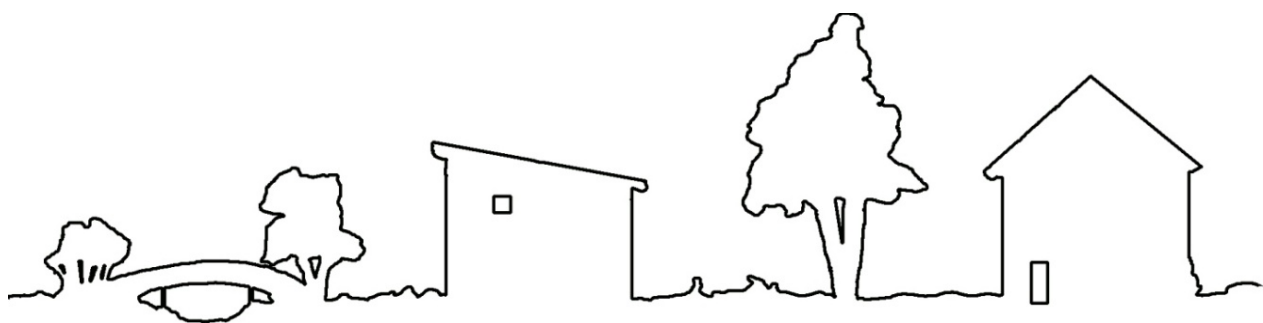




Commune de Plouharnel



6.1.a. Tableau des servitudes d'utilité publique

EOL

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 25 juin 2013,

Le maire,



APPROBATION

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire	Service public concerné	Référence au plan
Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits	-Chapelle Notre-Dame des Fleurs (inscrit) -Quadrilatère de Crucuno (classé) -Dolmen de Crucuno (classé) -Alignements du Vieux-Moulin (classé) -Cromlech de Crucuno (classé) -Tête des alignements de Sainte-Barbe (classé) -Vingt-sept menhirs dits de Sainte-Barbe (classé) -Chapelle de Sainte-Barbe (inscrit) -Dolmen de Gohquer (classé) -Dolmen de Kergavat (classé) -Dolmen de Mané-Remor (classé) -Dolmen de Runesto (classé) -Trois dolmens dans le tumulus de Rondosse (classé) <u>Débordements de périmètres extérieurs :</u> -Dolmen de Mané Groh – Erdeven (classé) -Menhirs de Kerdeff – Carnac (classé)	Loi du 31-12-1913 modifiée Circulaire du 02-12-1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement)	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Hôtel de Limur 31 rue Thiers 56000 VANNES	AC 1
Servitudes relative aux abords des champs de tir	Servitude de tir au voisinage du champ de tir du Polygone d'expériences de Gâvres	Loi du 13 juillet 1927 – article 25 Décision ministérielle n°23 du 7 avril 1931	ESID Brest DRSID BREST CC16 29240 BREST CEDEX 9	AR 6
Servitude relative aux canalisations publiques	Conduites d'eau et d'assainissement	Loi 62-904 du 4 Août 1962 Décret n° 64-158 du 15 février 1964 Loi du 8 août 1929 Décret du 30 décembre 1952 modifié par décret du 28 août 1975	Syndicat Mixte ABQP 31 avenue de l'Océan 56340 PLOUHARNEL	A 5

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire	Service public concerné	Référence au plan
Servitude de protection des établissements conchylicoles et des gisements coquilliers	Périmètre de protection des établissements conchylicoles et des gisements naturels coquilliers du golfe du Morbihan	Décret du 25 janvier 1945 Décret du 30 octobre 1935 – art 2 et 10	DDTM 8, rue du Commerce 56019 VANNES CEDEX	AS 2
Servitude relative au passage des piétons sur le littoral	Passage des piétons sur le littoral	Arrêté préfectoral du 30 juillet 1990 Loi n°76-1285 du 31 décembre 1976 complétée par la loi 86-2 du 3 janvier 1986 (loi Littoral) Décret n°77-753 du 7 juillet 1977 Décret n°90-481 du 12 juin 1990 Code de l'urbanisme (L160-8)	DDTM 8, rue du Commerce 56019 VANNES CEDEX	EL 9
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Canalisation de transport de gaz Brec'h – Plouharnel Ø 150mm (PMS 67.7 bar de catégorie B) Canalisation de distribution de gaz	Loi du 15-06-1906 modifiée Loi du 08-04-1946 (article 35) Ordonnance du 23-10-1958 Décret du 06-10-1967 Décret du 11 juin 1970 modifié Décret du 15 octobre 1985 modifié Arrêté préfectoral en application du décret du 11 juin 1970	GRTgaz Région Centre Atlantique Service DR/DICT Roche Maurice BP12417 44024 NANTES CEDEX 1 GRDF – service DT DICT 38, rue Georges Caldray 56006 VANNES CEDEX	I 3
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Réseau HTA de distribution Réseau HTB de transport : -Ligne 63 KV Auray-Kerhellegant -Ligne 63 KV Kerhellegant z Kerhellegant -Ligne 2 x 63 KV Kerhellegant-Quiberon 1 et 2 -Ligne 62/20 KV de Kerhellegant	Loi du 15-06-1906 modifiée Loi du 08-04-1946 (article 35) Ordonnance du 23-10-1958 Décret du 06-10-1967 Décret du 11 juin 1970 modifié Décret du 15 octobre 1985 modifié Arrêté préfectoral en application du décret du 11 juin 1970	Transport Electricité Ouest Groupe d'exploitation Transport Bretagne ZA de Kerourvois Sud 29556 QUIMPER ERDF – service DT DICT 64, boulevard Voltaire 35009 RENNES CEDEX	I 4

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire	Service public concerné	Référence au plan
Servitude relative aux transmissions radio-électriques – protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Station de Plouharnel – zone de garde R = 1000m - zone de protection R = 3000m, décret du 11 janvier 1191, gérée par France Télécom	Art. L57 à L62 et R27 à R39 du code des postes et télécommunications	France Telecom UPR Ouest / DT Bretagne 11 avenue Miossec 29334 QUIMPER CEDEX	PT 1
Servitude relative aux transmissions radio-électriques – protection des centres d'émission et de réception contre les obstacles	Articles L54 à L56 et R21 à R26 du code des postes et télécommunications Station de Plouharnel – cercle, décret du 08/12/1975 Station de Plouharnel – secteur de cercles entre les azimuts 140° et 210°, décret du 07/10/1991 Liaison Auray/Plouharnel – bond Plouharnel/Auray, décret du 01/04/1994 Liaison Plouharnel/île de Houat – Bond Plouharnel/île de Houat, décret du 23/02/1979 Liaison Vannes/Plouharnel/Le Palais – Bond Plouharnel/Monterblanc, décret du 8/12/1975 Centre d'aide à la navigation de Plouharnel-Runesto		France Telecom UPR Ouest / DT Bretagne 11 avenue Miossec 29334 QUIMPER CEDEX Service maritime interdépartemental de Bretagne Subdivision des phares et balises 2 boulevard Adolphe Pierre 56324 LORIENT CEDEX	PT 2
Servitude relative aux réseaux de télécommunications	Câble transmissions 319/3	Code des postes et télécommunications, art. L48 (alinéa 2)	France Telecom UPR Ouest / DT Bretagne 11 avenue Miossec 29334 QUIMPER CEDEX	PT 3
Servitude relative au chemin de fer	Voie ferrée n° 473000 d'Auray à Quiberon	Loi du 15-07-1845 Décret du 22-03-1942 Décret-loi du 30-10-1935 modifié par la loi du 27-10-1942	SNCF – Délégation Territoriale de l'Immobilier Ouest 23, rue Pierre Brossolette B.P. 2022 37700 Saint-Pierre des Corps	T 1
Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement	Totalité du territoire communal	Code de l'aviation civile : Articles R214-1 et D 244-1 à D 244-4 (Articles L126-1 et R 126-1 du Code de l'Urbanisme)	Direction de la sécurité de l'aviation civile ouest, délégation Bretagne Aérodrome de Rennes-St Jacques B.P. 9149 35091 RENNES CEDEX	T 7